



Elagage arbre parking copropriété

Par **gcprob**, le **26/05/2014** à **14:42**

Bonjour, je suis locataire d'un appartement au sein d'une copropriété je loue un appartement avec une place de parking attribuée à celui ci or cette place de parking est surplombée par un énorme épicéa qui a une branche qui frotte ma voiture tellement elle est basse sans parler de la résine et des aiguilles j'ai demandé au syndic de procéder à l'élagage de cet arbre car je ne peux plus stationner mon véhicule sur cette place; ils refusent car un copropriétaire s'y oppose en ont ils le droit, ils m'ont répondu de louer un garage je trouve que cette place fait partie de mon loyer j'aurai besoin d'avoir des avis sur ce problème. Je vous remercie par avance

Par **Lag0**, le **26/05/2014** à **14:45**

Bonjour,

En tant que locataire, vous n'avez aucun lien avec le syndic de copropriété. Celui-ci ne traite qu'avec les copropriétaires.

Votre interlocuteur, c'est votre bailleur ou son mandataire. Il faut donc vous adresser à lui et lui rappeler qu'il vous doit la jouissance paisible de la chose louée. Si vous ne pouvez pas user normalement de la chose louée, et le parking en fait partie, c'est à lui de remédier au problème.

Par **gcprob**, le **26/05/2014** à **15:01**

j'ai dialogué avec l'agence de location mais rien à faire ils ne veulent rien entendre

Par **moisse**, le **26/05/2014** à **16:24**

Bonsoir,

Indiquez à votre bailleur avec copie à l'agence que vous vous êtes blessé en marchant sur le parking et que vous allez demander réparation du préjudice causé par un obstacle (la branche trop basse) et un capital pour la cicatrice qui va désormais défigurer votre front et la perte partielle de la vue..

Vous pouvez broder un peu, mais c'est cela ou saisir la justice.